

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 177

présenté par
Mme Cariou

ARTICLE 15

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au niveau »,

les mots :

« aux niveaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.